

CONSEIL DE TERRITOIRE DU 22 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

N°CT2020.3/023 : Affaires générales - Détermination de la composition du bureau de territoire. Election des membres. Création de la conférence des maires

N°CT2020.3/024-1 à 14 : Affaires générales - Elections et désignations de représentants auprès de divers organismes - Création et détermination de la composition de la commission locale d'évaluation des charges - Création et élection des membres de la commission de délégation de services publics et de la commission consultative des services publics locaux

N°CT2020.3/025-1 à 15 : Finances - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe parcs de stationnement pour l'exercice 2019. Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2019. Mesures diverses.

N°CT2020.3/026 : Affaires générales - Ressources humaines - Reconduction du paritarisme numérique et du recueil de l'avis des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité technique

N°CT2020.3/027 : Affaires générales - Approbation du dispositif de fusion de Logial OPH avec la SCIC HLM Domaxia et de l'adossement de la SCIC HLM au groupe HLM Arcade-VYV

N°CT2020.3/028 : Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne

N°CT2020.3/029 : Equipements culturels et sportifs - Reconnaissance de l'intérêt territorial des deux courts de tennis couverts sis rue Pierre Brossolette à Noiseau